

## APPENDIX "N"

BRIEF PRESENTED TO THE  
STANDING COMMITTEE ON  
TRANSPORT AND COMMUNICATIONSBY  
ANIL CANADA LIMITED  
CHESTER, NOVA SCOTIA

Gentlemen:

We respectfully request the privilege of presenting the following brief to your Committee for consideration. We shall be pleased to provide any necessary further information and sincerely trust that some means can be found to alleviate our problem.

## SUMMARY

Anil Canada Limited is at a serious disadvantage as compared to other Canadian manufacturers because of its distance from major markets and subsequent high transportation costs.

Our freight costs are greater than the labour cost per unit and equivalent to all raw material expenses. As a percent of sales, our transportation costs averages 19 to 20 per cent. Similar American producers with the same product mix average 7½ per cent.

We wish to recommend the following for your consideration.

1. Reduction of rail rates to at least the equivalent of other Canadian manufacturers to the major Canadian Market Areas, i.e. Ontario and Quebec.

2. With respect to American or Export shipments the provision of a government subsidy to cover cost of transportation to Border Crossing Points.

3. A revision of the Canadian rail rate structure to provide a more realistic incentive for larger car load shipments.

## BACKGROUND

Anil Canada Limited is a new modern plant located in Chester, Nova Scotia engaged in the manufacture of hardboard products. These products are made using native raw material resources, namely; rough mixed hardwoods; which would otherwise be wasted. Chemicals and other raw materials are almost entirely of Canadian origin.

Our production totals approximately 150,000,000 sq. ft. per year or 50,000 tons with a

## APPENDICE «N»

DOSSIER SOUMIS AU COMITÉ DES  
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS  
PARANIL CANADA LIMITÉE  
CHESTER, NOUVELLE-ÉCOSSE

Messieurs,

Nous soumettons respectueusement à votre Comité ce dossier que nous vous prions de bien vouloir analyser et prendre en considération. Nous pourrions, éventuellement, vous fournir tout autre renseignement nécessaire et espérons que vous serez à même de trouver les moyens d'alléger notre problème.

## SOMMAIRE.

Anil Canada Limitée a de sérieux désavantages en comparaison des autres fabricants canadiens, à cause de la distance de ses principaux marchés; il en résulte des frais de transport élevés.

Par unité, ceux-ci dépassent ses frais de main-d'œuvre et sont équivalents à ses frais de matière première. Nos frais de transport représentent 19 à 20 p. 100 de nos ventes. Certains fabricants américains concurrents ont une moyenne de 7.5 p. 100.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les observations suivantes.

1. Une diminution des tarifs ferroviaires qui puisse nous permettre, pour le moins, d'avoir des tarifs équivalents à ceux des autres fabricants canadiens qui expédient de la marchandise vers les principaux marchés, c'est à dire l'Ontario et le Québec.

2. En ce qui concerne nos expéditions vers les États-Unis ou nos exportations, nous aimerions avoir de la part du Gouvernement une subvention qui couvrirait nos frais de transport jusqu'aux postes frontières.

3. Une révision du mode d'application des tarifs ferroviaires canadiens en vue d'encourager de plus gros chargements.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Anil Canada Limitée est une usine nouvelle et moderne située à Chester, Nouvelle-Écosse, qui est spécialisée dans la fabrication des bois agglomérés. Ces produits sont fabriqués à base de matières premières régionales, à savoir, pulpes diverses non travaillées, qui seraient en cas contraire gaspillées. Les produits chimiques et les autres matières premières sont presque entièrement d'origine canadienne.

Notre production se monte à environ 150,000,000 de pieds carrés par an ou 50,000 ton-